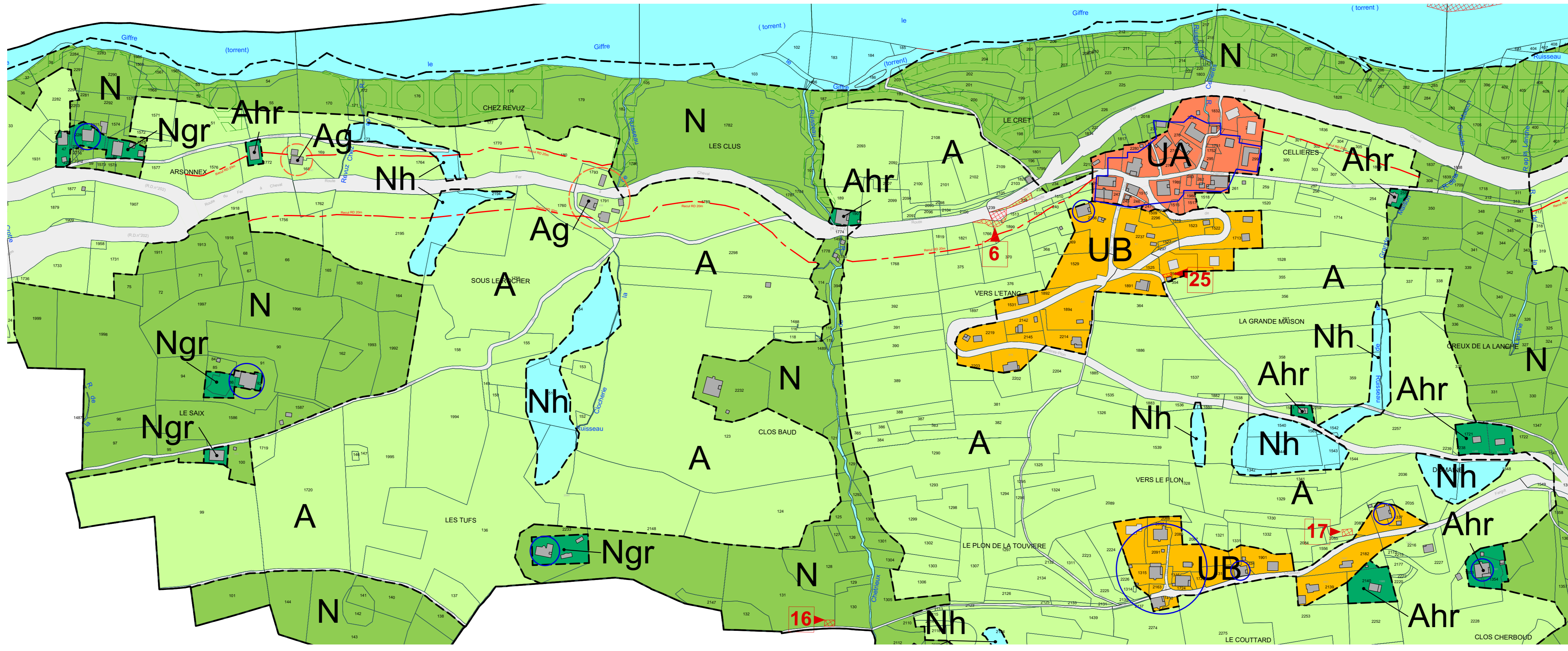


DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERE-ENVERSE

PLAN N° **3a** PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

PHASE ARRÊT		Mai 2019		Ech : 1/2500°
DATE	PHASE	PROCEDURE		
Mai 2019	Arrêt	Elaboration P.L.U.	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2019, arrêtant l'élaboration du P.L.U. de Rivière-Enverse.	



### LEGENDE

**ZONES URBAINES :**

- UA : Zone d'urbanisation de forte densité
- UB : Zone d'urbanisation de moyenne densité
- UX : Zone d'activités

**ZONES À VOCATION D'URBANISATION FUTURE :**

- AUa : Zone à urbaniser de forte densité
- AUb : Zone à urbaniser de moyenne densité

**ZONES NATURELLES :**

- A : Zone agricole
- Ahr : Zone agricole de gestion du bâti existant située dans une zone à risques moyens
- Ap : Zone agricole de protection paysagère
- Ag : Zone agricole de gestion du bâti existant
- N : Zone naturelle et forestière
- Nhr : Zone naturelle de protection des zones humides
- Ngr : Zone naturelle de gestion du bâti existant
- Ngr : Zone naturelle de gestion du bâti existant située dans une zone à risques moyens

**Autres symboles :**

- Secteur soumis à orientation d'aménagement de programmation (OAP)
- Espaces boisés classés art. L. 113.1 du code de l'urbanisme
- Ensembles bâtis ou bâtiments remarquables repérés au titre de l'article L. 151.19 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général
- Numéro de l'emplacement réservé (voir Liste des emplacements réservés)
- Chemins
- Siège d'exploitation agricole
- Marge de reculement
- Voie classée à grande circulation (Classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
- Zone humide repérée au titre de l'article L. 151.23 du code de l'urbanisme
- Exploitations agricoles pérennes

**Permis de déposer :** Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L. 151.19 du code de l'urbanisme.

**Risque d'exposition au plomb :** Classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

**Documents annexes à consulter :** Les documents complets du P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) doivent être consultés.